

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
LES BRUYERES
35580 GUICHEN

Extrait du REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL du 08 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le huit octobre, à 19 h 00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Les Bruyères s'est réuni, au siège du Syndicat, "Rue Blaise Pascal" – ZA "La Lande Rose", à Guichen, après avoir été légalement convoqué.

Date de convocation : le 29 septembre 2015

Nombre de délégués : - en exercice : 46
- présents : 24
- pouvoir(s) : 3
- absent(s) : 22

PRÉSENTS :

Commune :

Bourg-des-Comptes Christian LEPRETRE
Valérie DUVAL
Bovel Xavier DENIER
Gilbert HIGNET
Bruc-sur-Aff
Les Brulais Robert MALEUVRE
Chanteloup Gervais LEBRETON
Isabelle TRICOIRE
La Chapelle-Bouëxic Jean-Pierre KERGOURLAY
Michel CHAUDAGNE
Comblessac
Crevin Philippe DAYON
Guichen Joël SIELLER
Antoine D'ANGELI
Guignen Jean SZOT
Loïc LERAY
Guipry Alain ROUAUD
Frédéric NOBLET
Lieuron

Commune :

Lohéac
Maure-de-Bretagne Yoann LIGER
Mernel
Pancé
Le Petit-Fougeray Ludovic MORIN
Pipriac Marcel BOUVIER
Pléchâtel Georges JAHIER
Poligné Pierre THOMAS
Saint-Malo-de-Phily
Saint-Seglin Hervé GERARD
Saint-Senoux Géraldine DUBOURG
Vincent SEVELLEC (suppléant)

POUVOIR(S) : Eric LECLERC donne pouvoir à Robert MALEUVRE ; Thierry GLO donne pouvoir à Marcel BOUVIER ; Yves STEINER donne pouvoir à Pierre THOMAS ;

ABSENTS : Christophe COLOMBEL (Excusé), Arnaud DUCLOYER (Excusé), Eric LECLERC, Jean-Pierre FEVRIER, Didier ROUSIERE, Christophe BOUILLE, Thierry BRIAND, Daniel MOISON, Jean-René ROCHER, Ronan COUDRAIS, Jean-Michel RELEXANS, Pierrick REBOUX, Florence RIGAUD, Isabelle BOURHIS, Louis TEILLARD, Christophe BRULLÉ, Thierry GLO, Xavier GERARD, Yves STEINER, Juliette ROY, Patrick PABOUEF, Sébastien GEMIN.

COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
LES BRUYERES

Extrait du registre des délibérations - Séance du 08 octobre 2015

Nombre de délégués : - en exercice : 46
- absents : 22
- présents : 24
- pouvoir(s) : 3

12/2015 Captage de MERNEL : actualisation du PPC et autorisation de production / distribution de l'eau potable prévue à l'article L 1321-7 du Code de la Santé Publique

L'A.R.S. a fait parvenir au syndicat des observations concernant le captage de MERNEL. Elle demande :

- L'actualisation de l'arrêté préfectoral relatif aux périmètres qui date de 1988 ;
- D'obtenir un arrêté d'autorisation préfectoral de production et de distribution d'eau potable. (En 1988, la réglementation actuellement en vigueur n'existait pas).

Il est demandé au Comité de lancer la procédure d'actualisation pour se conformer à la réglementation en vigueur, notamment en sollicitant l'aide technique du SMG 35, et de solliciter toutes subventions.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De lancer l'actualisation des périmètres de protection autour du captage de MERNEL ;
- De se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en sollicitant l'arrêté préfectoral prévu par l'article L 1321-7 du Code de la Santé Publique ;
- D'autoriser le Président à solliciter l'aide technique du S.M.G. 35 pour l'ensemble de ces procédures ;
- D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions en lien avec ces dossiers (Etudes, indemnités, etc...)

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture, le 27 /10/2015

Notification ou publication, le 27 /10/2015

Pour copie conforme

Le Président,

Joël SIELLER

